



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial
Pôle de l'appui territorial**

**Communauté de Communes de l'Argonne Champenoise
Définition des périmètres de protection du captage d'eau potable
situé sur la commune de Valmy
Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique
Avis d'enquête**

Le dossier de définition des périmètres de protection du captage d'eau potable situé sur la commune de Valmy sera soumis à une enquête publique dans les formes déterminées par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Un dossier d'enquête sera déposé à la mairie de Valmy **du mercredi 29 mars 2023 au samedi 15 avril 2023 inclus**, pour que les habitants et intéressés puissent en prendre connaissance aux jours et horaires habituels d'ouverture au public et consigner sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, leurs observations sur l'utilité publique des périmètres projetés et les conséquences des servitudes à imposer ou les transmettre par voie électronique à l'adresse suivante : pref-bdl-politiques-publiques@marne.gouv.fr en précisant l'intitulé de l'enquête dans l'objet du courriel. La préfecture transmettra ces observations au commissaire-enquêteur, ainsi qu'à la mairie de Valmy afin qu'elles soient insérées au registre d'enquête. La préfecture se chargera de la mise en ligne de ces observations sur le site internet des services de l'État dans la Marne : <http://www.marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquete-publique-declaration-d-utilite-publique> où le dossier sera également disponible.

Les intéressés pourront faire parvenir leurs observations par lettre adressée pendant la durée de l'enquête à M. le commissaire-enquêteur, domicilié au siège de l'enquête, mairie de Valmy – 30 rue André Procureur - 51 800 Valmy. M. Jean-Pierre GRANJON est désigné commissaire-enquêteur. Il siègera à la mairie de Vamy:

- **le mercredi 29 mars 2023 de 10H00 à 12H00 (ouverture de l'enquête),**
- **le vendredi 7 avril 2023 de 10H00 à 12H00,**
- **le samedi 15 avril 2023 de 10H00 à 12H00 (clôture de l'enquête),**

pour y recevoir les déclarations des intéressés.

A l'issue de l'enquête, le commissaire-enquêteur exprimera ses conclusions motivées sur l'utilité publique des périmètres projetés en précisant si elles sont favorables ou non à l'adoption du projet et dressera un procès-verbal de l'opération dans un délai d'un mois à compter de l'expiration de l'enquête.

Une copie du rapport du commissaire enquêteur pourra être consultée à la mairie de Valmy et à la préfecture de la Marne. Il sera également mis en ligne sur le site internet susvisé.

Châlons-en-Champagne, le 17 février 2023

Pour le préfet et par délégation,
L'adjoint au directeur



Hubert SOSSON